



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 080 926
A1

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 82402120.8

⑮ Int. Cl.³: B 65 D 88/16

⑭ Date de dépôt: 22.11.82

⑩ Priorité: 30.11.81 FR 8122401

⑪ Demandeur: BOUSSAC SAINT FRERES B.S.F. Société anonyme dite:
12, rue du Vieux Faubourg
F-59800 Lille(FR)

⑪ Date de publication de la demande:
08.06.83 Bulletin 83/23

⑫ Inventeur: Desesquelles, Jean-Pierre
Boussac Saint Frères Usine d'Arondel
F-80850 Berteaucourt-les-Dames(FR)

⑪ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

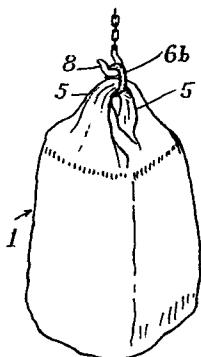
⑬ Mandataire: Roger-Petit, Jean-Camille et al,
OFFICE BLETRY 2, Boulevard de Strasbourg
F-75010 Paris(FR)

⑭ Perfectionnement aux conteneurs pourvus de boucles de levage intégrées ou d'anses de levage rapportées et procédé de fabrication de ces conteneurs.

⑮ Ce conteneur (1) comprend un anneau de préhension (6b) dans lequel sont passées les boucles de levage (5) du conteneur et qui fait partie intégrante de celui-ci, ayant été mis en place lors de la confection du sac; l'anneau peut être en métal, en plastique, ou encore en sangle ou cordage bouclé par des coutures ou similaires. On peut faire traverser l'anneau, préalablement fabriqué ou confectionné, par les boucles ou anses de levage (5) du conteneur, après quoi on termine la confection de celui-ci; on peut aussi former ledit anneau sur le conteneur déjà confectionné, en passant une bande en cordage ou en sangle dans les boucles ou anses de levage et en bouclant la bande par des coutures ou similaires.

L'anneau de préhension facilite la manutention du conteneur et évite le risque de détériorer celui-ci.

Fig.2



EP 0 080 926 A1

La présente invention se rapporte à des conteneurs ou sacs susceptibles de contenir de 100 kg à plusieurs tonnes de matières en vrac, notamment des matières fluantes, pulvérulentes ou granuleuses.

5 Certains de ces sacs sont conformés de façon à présenter à leur sommet une ou deux boucles de levage faisant partie intégrante des parois du sac; une fente de remplissage est ménagée entre les boucles, lorsqu'elles sont au nombre de deux. D'autres sacs sont munis à leur sommet d'au moins une anse de 10 levage rapportée sur le sac, plus généralement de deux à quatre anses rapportées. Les boucles ou anses de levage permettent la manutention du sac au moyen d'appareils de levage (chariots éléveurs ou grues) pourvus de bras ou de crochets, que l'on engage dans ces boucles ou anses.

15 Il arrive que le personnel chargé de la manutention ne place sur le bras ou le crochet de levage, par inadvertance, qu'une partie des boucles ou anses de levage du sac ou même qu'une portion d'une telle boucle ou anse, compte tenu soit de la multiplicité, soit de la largeur importante de ces boucles 20 ou anses, ce qui détériore les sacs, dont le poids est alors mal réparti pendant le levage, et peut provoquer une perte de marchandise par déchirure du sac, ou même la chute du sac avec endommagement de l'emballage, perte éventuelle de marchandise et perte certaine de temps.

Pour remédier à ces inconvénients d'ordre pratique et financier, on peut passer une sangle dans les boucles ou anses de levage et nouer cette sangle de façon à substituer à ces boucles ou anses multiples ou trop larges une unique boucle de levage, dans laquelle on enfile le bras ou le crochet de l'appareil de levage.

Ce procédé est artisanal, peu sûr, la sangle pouvant se dénouer, et il représente une perte de temps au cours de la manutention.

La présente invention a pour but de pallier les risques et désavantages susindiqués. A cet effet, elle a pour objet un conteneur pourvu de boucles de levage intégrées ou d'anses de levage rapportées, caractérisé en ce qu'il comprend un anneau de préhension, dans lequel sont passées lesdites boucles ou anses et qui fait partie intégrante du conteneur, ayant été mis en place lors de la confection de celui-ci. On obtient ainsi un conteneur présentant un point unique et commode de préhension, ce qui facilite le travail du manutentionnaire et assure une manutention rapide et fiable des conteneurs, dont le poids est de cette façon bien réparti sur la totalité des boucles ou anses au cours du levage et qui ne risquent pratiquement plus d'être endommagés. Cet anneau demeure utile lorsque le conteneur ne comporte qu'une seule boucle ou anse de levage de grande largeur.

Les conteneurs ou sacs considérés peuvent être en tissu de bandelettes de polypropylène, en toile enduite ou non et d'une façon générale en toute fibre tissée naturelle, artificielle ou synthétique.

L'anneau doit, bien entendu, avoir une solidité en rapport avec le poids du sac chargé. Cette solidité dépend de la nature de la matière qui le constitue et de son épaisseur. L'anneau peut être en tout métal ou toute matière plastique moulée présentant une résistance mécanique suffisante; il peut aussi être confectionné à partir de sangles ou de cordages en toutes matières, naturelles (par exemple sisal, jute, coton), artificielles (par exemple viscose), ou synthétiques (par exemple polyamide, polyéthylène, polypropylène, résine acrylique). Lorsqu'il

est fait avec de la sangle, celle-ci peut être en une seule épaisseur ou être enroulée sur elle-même deux ou plusieurs fois. Le bouclage de l'anneau en cordage ou en sangle est assuré par des coutures réunissant les deux extrémités superposées sur plusieurs centimètres du cordage ou de la sangle ou solidarisant les épaisseurs superposées de la sangle enroulée sur elle-même: ces coutures peuvent être transversales et/ou longitudinales; dans ce dernier cas elles sont marginales et éventuellement réparties en outre sur la largeur de l'anneau. Tout autre moyen de liaison est possible.

5 10 L'invention a aussi pour objet le procédé de fabrication du conteneur.

15 Lorsque l'anneau est formé d'avance en l'une quelconque des matières susindiquées, il faut le faire traverser par les boucles ou anses de levage déployées du conteneur, avant de terminer la confection de celui-ci.

20 25 Lorsque le sac est terminé, il faut obligatoirement utiliser un anneau formé sur le sac, à partir d'une bande en cordage ou en sangle, que l'on passe dans les boucles ou anses de levage du sac, que l'on enroule sur elle-même au moins une fois et dont on assure le bouclage par des coutures transversales et/ou longitudinales, afin d'obtenir un anneau dans lequel lesdites boucles ou anses sont engagées et rassemblées.

Des formes particulières d'exécution d'un conteneur suivant l'invention sont décrites ci-après, à titre d'exemples purement indicatifs et nullement limitatifs, en référence au dessin annexé sur lequel :

30 la figure 1 est une vue partielle en perspective d'un tel conteneur suspendu à un crochet.

La figure 2 est une vue en perspective d'une variante.

35 La figure 3 est une vue partielle en perspective du conteneur, avant mise en place de l'anneau.

La figure 3 montre un sac 1 constitué d'une pièce de matière souple repliée suivant 2. Les deux plis sont cousus latéralement en 3 et en bas pour fermer le sac. Les coutures latérales sont arrêtées à une certaine distance du pli 2 et une fente de remplissage 4 est formée par découpage vers le milieu du pli 2, ce qui donne naissance en haut du sac à deux boucles de levage.

ge 5, dans lesquelles on engage habituellement le bras ou le crochet d'un appareil de levage pour la manutention du sac.

Suivant l'invention, on complète le sac par un anneau de préhension 6a (figure 1), constitué d'une sangle, qui a été 5 engagée dans les boucles de levage 5, a été éventuellement enroulée plusieurs fois sur elle-même, deux ou trois fois par exemple, pour que l'anneau ait une épaisseur et une solidité suffisantes, en fonction du poids du sac rempli, puis qui a été 10 bouclée par des coutures marginales 7 (surjets et piqûres par exemple), éventuellement par d'autres coutures longitudinales et par des coutures transversales, ces coutures étant limitées à la région des deux extrémités superposées sur plusieurs centimètres de la sangle, ou étant étendues à toute la longueur de 15 la sangle, lorsque celle-ci a été enroulée plusieurs fois sur elle-même.

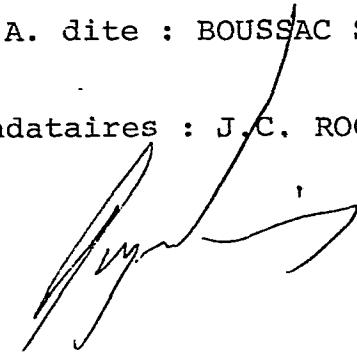
A la figure 2, l'anneau 6b est en métal ou en plastique moulé. Il n'est pas possible de le mettre en place sur le sac terminé. Dans ce cas, on engage le sac déployé dans l'anneau, 20 avant la réalisation des coutures latérales 3 et de la couture du fond, jusqu'à ce que l'anneau se trouve dans la région du pli 2 du sac. On achève ensuite la confection du sac.

Le crochet 8 d'une grue s'engage facilement dans l'anneau 6a ou 6b, avec les avantages susindiqués.

25 Des modifications de détail, du domaine des équivalents techniques, peuvent être apportées au conteneur décrit ci-dessus, sans que l'on sorte pour cela du cadre de la présente invention.
QUATRE PAGES.-

P/P de la S.A. dite : BOUSSAC SAINT FRERES

L'un des Mandataires : J.C. ROGER-PETIT



- REVENDICATIONS -

1.- Conteneur (1) pourvu de boucles de levage intégrées (5) ou d'anses de levage rapportées, caractérisé en ce qu'il comprend un anneau de préhension (6a, 6b) dans lequel sont passées lesdites boucles (5) ou anses et qui fait partie 5 intégrante du conteneur, ayant été mis en place lors de la confection de celui-ci.

2.- Conteneur suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte une seule boucle ou anse de levage de grande largeur.

10 3.- Conteneur suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ledit anneau (6b) est en métal, ou en matière plastique moulée.

15 4.- Conteneur suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ledit anneau (6a) a été confectionné à partir de sangles ou de cordages en toutes matières, naturelles, artificielles ou synthétiques, dont les extrémités se recouvrent et sont réunies par des coutures (7) transversales et/ou longitudinales, ou tout autre moyen de liaison.

20 5.- Conteneur suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la sangle est en plusieurs épaisseurs par enroulement sur elle-même et en ce que ces épaisseurs superposées sont solidarisées par des coutures (7) transversales et/ou longitudinales, ou tout autre moyen de liaison.

25 6.- Procédé de fabrication du conteneur suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que

l'on fabrique ou confectionne ledit anneau, on le fait traverser par les boucles ou anses de levage déployées du conteneur en cours de confection, puis on termine la confection du conteneur.

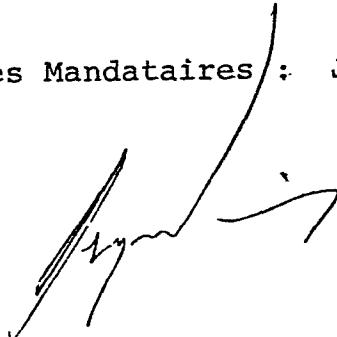
7.- Procédé de fabrication du conteneur suivant

5 l'une quelconque des revendications 1,2, 4 et 5, caractérisé en ce que l'on forme ledit anneau sur le conteneur dont la confection est terminée, à partir d'une bande en cordage ou en sangle, que l'on passe dans les boucles ou anses de levage du sac, que l'on enroule sur elle-même au moins une fois et dont on assure le
10 bouclage par des coutures transversales et/ou longitudinales, ou tout autre moyen de liaison, afin d'obtenir un anneau dans lequel lesdites boucles ou anses sont engagées et rassemblées.

DEUX PAGES.-

P/P de la S.A. dite : BOUSSAC SAINT FRERES

L'un des Mandataires : J.C. ROGER-PETIT



1/1

Fig.1

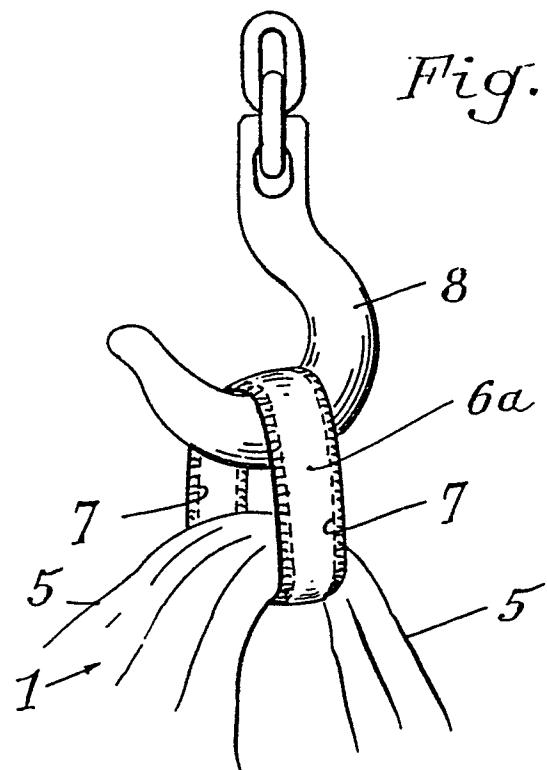


Fig.2

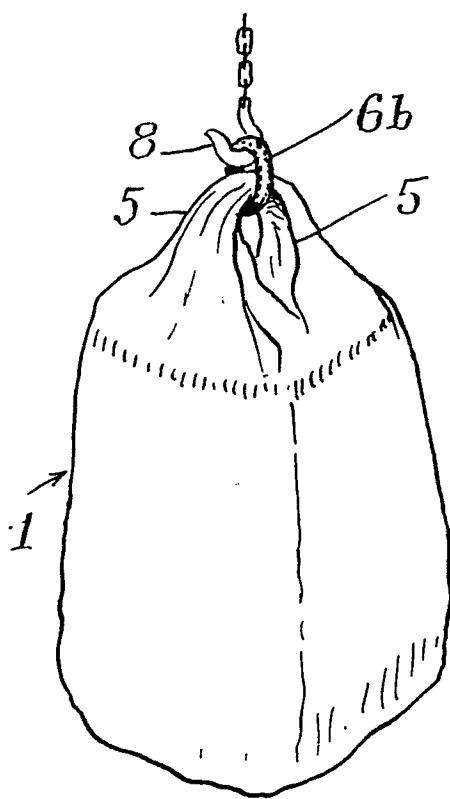
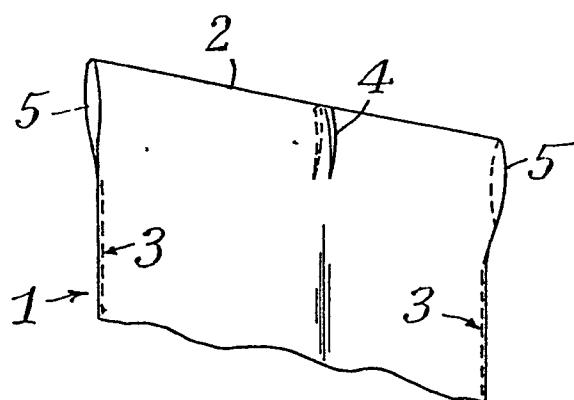


Fig.3



P/P de la S.A. dite : BOUSSAC SAINT FRE
 L'un des Mandataires : J.C ROGER-PETIT



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
A	FR-A-2 450 754 (SOC. ANONYME DES IMPRIMERIE ET PAPETERIE DE L'EST)		B 65 D 88/16
A	FR-A-1 443 704 (SMITH)		B 65 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE	Date d'achèvement de la recherche 03-03-1983	Examinateur OSTYN T. J. M.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			